



CAHIER DE REVENDICATIONS 2021-2022 SECTEUR DES MÉTAUX PRÉCIEUX (SCP 149.03)

Accord national pour une période de 2 ans

SÉCURITÉ

1. SÉCURITÉ DE REVENUS

A. Augmentation salariale

- Concrétisation maximale de la marge salariale dans une augmentation des salaires barémiques et effectifs, à partir du 1er janvier 2021.
- Octroi de la prime corona.
- Instauration d'un système d'augmentations barémiques annuelles.
- Déclaration d'engagement sur les salaires jeunes.

B. FSE

- Indexation et augmentation de toutes les indemnités complémentaires.
- Instauration d'une indemnité complémentaire en cas de crédit-temps pour motif soins ou formation, et en cas de congé parental.

C. Prime de fin d'année

- Amélioration de l'assimilation en cas de chômage temporaire et de maladie.
- Étendre l'assimilation du chômage temporaire aux cas de force majeure.
- Suppression de la condition d'ancienneté en cas de départ volontaire.

D. Mobilité

- Amélioration de l'intervention patronale dans les frais de transport privé.



QUALITÉ DE CARRIERE

1. PLANIFICATION DE CARRIERES

A. Travail faisable

- Amélioration du congé d'ancienneté.
- Introduction du congé de carrière.
- Améliorer et étendre le petit chômage et le congé pour motifs impérieux.

B. RCC

- Souscrire au maximum, au niveau sectoriel, aux CCT cadres du CNT en matière de RCC.

C. Crédit-temps et fin de carrières

- Souscrire au maximum, au niveau sectoriel, aux CCT cadres du CNT en matière d'emplois de fin de carrière.

DIVERS

- Primes d'encouragement flamandes.
- Adaptations techniques de CCT.